

Bellegarde-sur-Valserine
Billiat
Champfromier
Chanay
Châtillon-en-Michaille
Confort
Giron
Injoux-Génissiat
Lancrans
L'hôpital
Montanges
Plagne
Saint-Germain-de-Joux
Surjoux
Villes

ATTESTATION

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien certifie que la délibération n° 18-DC044 du 12 juillet 2018 approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Châtillon-en-Michaille (01200) a été affichée au siège de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ainsi qu'en mairie de Châtillon-en-Michaille à compter du 13 juillet 2018 pour une durée au moins égale à un mois, et qu'elle a fait l'objet d'un communiqué dans le journal « La Tribune Républicaine » du 19 juillet 2018 ainsi dans le journal le « Dauphiné Libéré » du 18 juillet 2018.

Ladite délibération a été reçue par M. le Préfet le 16 juillet 2018.

Elle est donc devenue exécutoire à compter du 20 juillet 2018.

A Châtillon-en-Michaille, le 16 août 2018,

Le Président,

Patrick PERREARD

